



CAPSO du 04 février 2026

(Note interne aux syndicats)

RÉDUCTION CAPSO :

La CGT a réaffirmé sa totale opposition au passage de 16 à 10 CAPSO tout en expliquant les problématiques que cela allait engendrer pour les élus, pour la tenue des CAPSO et pour la qualité du travail des avancements. Seule FO a été aussi ferme sur le rejet de cette réforme.

L'administration nous a répondu qu'elle ne reviendrait pas dessus en précisant que les enjeux étaient interministériels. Malgré tout, « elle nous écoute » mais l'arbitrage relève d'un niveau supérieur.

Par la suite, les autres OS se sont exprimées sur les conséquences de cette réforme avec des expériences ciblées. Ils semblent y trouver beaucoup d'inconvénients mais pour autant, nous serons certainement surpris par leur vote final... ou pas...

SEUILS ET SIÈGES :

A ce jour, 2 CAPSO mixtes sur un CMG avec 10 représentants X2 pourrait devenir une seule CAPSO avec seulement 14 représentants au lieu de 20. Ainsi, plusieurs problématiques se posent pour **la CGT** qui a dénoncé :

- ✓ Le périmètre que cela représente pour tous les élus avec le souci de toujours être au plus près des agents.
- ✓ Les moyens donnés aux élus pour pouvoir assumer leur mandat électif pour le bien de toutes et tous : **Pas de réponse de l'administration.**

- ✓ La problématique d'avoir des salles conséquentes pour tenir des CAPSO plénières à 80 voire 100 personnes (travaux d'avancement très dégradés). L'administration découvre la réalité car il ne connaisse pas ce fonctionnement.
- ✓ Les CAPSO plénières ne sont pas des chambres d'enregistrement, car nous nous devons de faire un réel travail de fond pour les salariés avec un dialogue fourni.

Malgré des seuils importants, FO est seule à ne pas souhaiter augmenter le nombre de sièges et donc d'élus.

CONCLUSION :

Échanger avec des bureaucrates qui n'ont jamais siégés en CAPSO et qui n'ont aucune expérience du terrain, n'apporte rien. Leur seule mission est de rester calquer sur la feuille de route, en supprimant les instances et élus par la même occasion.

Une prochaine multilatérale pour présentation des textes avec aurait lieu avant le CSA-M de mars. Les taux d'avancement 2026 ont été annoncées au Minarm. Mais pas de com pendant cette réunion malgré notre demande.

DÉCLARATION LIMINAIRES

www.fnte.cgt.fr



CAPSO du 04 février 2026

Mesdames, Messieurs,

Soulignons-le, pour une fois, les documents ont été envoyés en temps et en heure.

Malheureusement, ce qui ne change pas, c'est la prise en compte de notre opposition à ce plan de suppression et ce malgré les votes des fédérations.

Déjà, en 2022 lors du CTM du 28 mars, le passage de 32 à 16 CAPSO n'avait obtenu aucune voix « POUR », **la CGT** ne s'était pas abstenu mais avait voté contre, alors vous imaginez bien qu'en 2026 cela ne changera pas.

D'ailleurs pourquoi en supprimer ? Racontez-nous votre expérience en CAPSO de votre côté de la table, qui permettrait de dire que le fonctionnement sera meilleur !

En effet, nous imaginons que lorsque vous réformez, c'est pour du mieux...alors quelles sont les améliorations ciblées ?

Pour **la CGT**, vous n'avez qu'une logique de réduction parce qu'il vous est demandé de le faire...dans quel but d'ailleurs ?

Ainsi, vous décideriez de passer de 16 à 10 CAPSO alors que bon nombre de directeurs de CMG auraient voulu conserver le nombre de CAPSO d'aujourd'hui. Et bizarrement, ils veulent préserver la qualité du dialogue actuel pour que ce ne soit pas une chambre d'enregistrement dans le style d'autres instances représentatives.

Vous en faites fi ! Ce chantier ne date pas d'aujourd'hui et ne pourra jamais nous satisfaire lorsqu'il s'agit d'éloigner les prises de décision du terrain.

Des CAPSO regroupant en moyenne une dizaine d'employeurs, couvrant entre 1200 et 1500 ouvriers avec des périmètres très larges : Quels droits décents sont envisagés pour que les élus puissent exercer leur mandat si vos suppressions étaient cautionnées ?

Et le CMG de LYON avec 700 ouvriers : Pour le coup, quelle est la logique ?

Ainsi **la CGT** vous demande d'abandonner vos orientations telles que l'intégration de l'AIA d'Ambérieux et l'AIA de Bretagne vers Bordeaux ou encore le regroupement du SIMU à Metz...etc...

Les postes d'avancement octroyés le sont par ATE puis par employeurs, il n'y a pas de fongibilité possible et donc le travail actuel des CAPSO mixtes entérine le travail local en pré réunion d'établissement. Vos propositions de modification ne répondent à aucune logique d'amélioration hormis celle de règle comptable et de la détérioration du mandat des élus. Tous ces éléments confirment que vous devez maintenir à minima les CAPSO dans le format actuel dans attente de revenir à des CAPSO d'établissement comme ce fut par le passé.

Notre positionnement **CGT** prend également en compte les incidences qu'auront ces regroupements sur le traitement des dossiers des personnels à statut ouvrier dans les commissions médicales. Saborder le travail des élus en CAPSO, c'est par ricochet, saborder celui des mandatés dans les commissions médicales.

En tout état de cause, qui peut cautionner ces suppressions d'instance CAPSO qui n'ont aucun sens pratique, géographique pour s'orienter vers des chambres d'enregistrement ? Pas **la CGT**, c'est certain.

Merci de votre écoute.